

# MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

---

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika, séance dûment convoquée conformément à l'article 156 du Code municipal de la Province de Québec, séance tenue le 1<sup>er</sup> juin 2015, à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil, sont présents: Mesdames et Messieurs les conseillers Diane Imonti, Robert LeBlanc, Raymond Martin, Denis St-Jean, Julie Goyer et Mélanie Grenier, formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Christian Lacroix.

La secrétaire-trésorière/directrice générale, Josée Lacasse, est présente.

Il est ordonné et statué ce qui suit :-

**2015-06-194**

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu d'ouvrir la présente séance extraordinaire. Il est 19 h 25.

**ADOPTÉE**

**2015-06-195**

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que décrit dans l'avis de convocation donné le 28 mai 2015, à savoir :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport sur l'ouverture des soumissions pour l'achat de concassés MG-20b et MG-112
4. Ensemencement du lac Pimodan
5. Octroi du contrat pour l'achat de concassés MG-20b et MG-112
6. Autorisation des travaux de voirie « investissement » (sauf pavage sur chemin de Ferme-Rouge)
7. Construction de la conduite d'aqueduc reliant le réseau et le réservoir: directive de changement no 2 – raccordement à la borne-fontaine
8. Période de questions
9. Levée de l'assemblée.

**ADOPTÉE**

**2015-06-196**

## **RAPPORT SUR L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR L'ACHAT DE CONCASSÉS MG-20B ET MG-112 (FRACTIONNÉ)**

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport sur l'ouverture des soumissions pour l'achat de concassés MG-20b et MG-112 (fractionné), tel que dressé par la secrétaire-trésorière/directrice générale, en date du 28 mai 2015.

**ADOPTÉE**

**2015-06-197**

## **ENSEMENCEMENT DU LAC PIMODAN**

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu de procéder à l'ensemencement d'Ombles de fontaine au lac Pimodan pour un montant de 4 500 \$ au début du mois de juin 2015.

Le montant sera payé de la façon suivante: 1 500 \$ provenant des revenus du Comité touristique de Kiamika, et 3 000 \$ provenant de la subvention du Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau volet estival 2015-2016.

**ADOPTÉE**

# MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

---

2015-06-198

## OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT DE CONCASSÉS MG-20B ET MG-112 FRACTIONNÉ (DOSSIER AOI-2015-05-01)

CONSIDÉRANT que suite à l'appel d'offres pour le contrat d'achat de concassés MG-20b et MG-112 (fractionné) – (dossier AOI-2015-05-01), trois (3) soumissions ont été reçues, à savoir :

- 1) 2626-3350 Québec inc., au prix de 44 621,80 \$, taxes fédérale et provinciale incluses ;
- 2) PM Fabrication inc., au prix de 50 968.42 \$, taxes fédérale et provinciale incluses ;
- 3) V. Meilleur & Frères inc. : la compagnie mentionne qu'elle ne peut soumissionner sur ce projet.

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme en tenant compte des frais de transport calculés à la tonne métrique selon la grille des tarifs établis en vertu du Recueil des tarifs de camionnage en vrac du ministère des Transports, suivant le kilométrage séparant l'adresse civique 3, chemin Valiquette et le banc où seront entreposés le concassé MG-20b et le concassé MG-112 (fractionné) est 2626-3350 Québec inc., au prix de 44 621,80 \$, taxes fédérale et provinciale incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu que le contrat pour l'achat d'environ 2 600 tonnes métriques de concassé MG-20b et d'environ 3 600 tonnes métriques de concassé MG-112 (fractionné), soit accordé à 2626-3350 Québec inc., au prix de 44 621, 80 \$, taxes fédérale et provinciale incluses. L'entrepreneur devra respecter toutes les clauses et conditions contenues dans l'appel d'offres pour le contrat d'approvisionnement pour l'achat de concassés MG-20b et MG-112 (fractionné) – (dossier AOI-2015-05-01) en date du 4 mai 2015.

### **ADOPTÉE**

2015-06-199

## AUTORISATION DES TRAVAUX DE VOIRIE « INVESTISSEMENT »

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu que le conseil municipal autorise les travaux suivants au niveau de la voirie :

- 1) Changement d'un ponceau près du lac Deschamps sur le chemin Chapleau et rehaussement du chemin avec du concassé MG-112 fractionné et du concassé MG-20b sur une longueur de 200 pieds, dépenses estimées à 3871\$, taxes fédérale et provinciale incluses;
- 2) Excaver environ 60 cm sur une partie du chemin du Rg 6 vis-à-vis le numéro civique 50 et poser du concassé MG-112 fractionné et du concassé MG-20b, dépenses estimées à 29 914 \$, taxes fédérale et provinciale incluses;
- 3) Poser du concassé MG-112 fractionné et du concassé MG-20b sur des parties du chemin de Ferme-Rouge, dépenses estimées à 59 036 \$, taxes fédérale et provinciale incluses.

Il est, de plus, résolu que pour l'exécution des travaux autorisés:

- 1) Que les employés municipaux sont affectés à l'exécution de ces travaux, selon les salaires et les avantages sociaux déterminés dans la convention collective de travail, dépense estimée à 6 969 \$;
- 2) Que les camions soient loués au taux horaire prévu par Transporteur en vrac secteur Labelle 07, plus les taxes fédérale et provinciale, pour le transport de concassé et pour le creusage des fossés, dépenses estimées à 26 563 \$;

1 juin 2015

- 3) Qu'un camion et une excavatrice soient loués de Excavation Gaétan Céré pour l'exécution des travaux de rechargement sur le chemin Chapleau (lac Deschamps), au taux horaire de 110 \$, plus les taxes fédérale et provinciale, dépense estimée à 1 012\$;
- 4) Qu'un rouleau compacteur soit loué de Pavages Wemindji ou de toute autre entreprise, dépense estimée à 1 897 \$;
- 5) Que selon les disponibilités des entrepreneurs, une excavatrice soit louée pour l'exécution des travaux de préparation pour le pavage, de creusage du chemin du Rang 6 et sur le chemin de Ferme-Rouge, dépenses estimées à 5 565 \$;
- 6) Qu'une niveleuse soit louée de Lacelle & Frères, au taux horaire de 90 \$, plus les taxes fédérale et provinciale, dépense estimée à 1 122 \$;
- 7) Qu'un chargeur sur roues soit loué de 2626-3350 Québec inc. pour le chargement du concassé, dépense estimée à 2 748 \$;
- 8) Que les concassés MG-20b et MG-112 soient achetés de 2626-3350 Québec inc., tel que stipulé à la résolution 2015-05-198 de la présente séance, dépense estimée à 39 552 \$;
- 9) Qu'un montant de 7 393 \$ soit alloué pour les dépenses imprévues relatives à ces travaux.

**ADOPTÉE**

2015-06-200

**CONSTRUCTION DE LA CONDUITE D'AQUEDUC RELIANT LE RÉSEAU ET LE RÉSERVOIR – DIRECTIVES DE CHANTIER NO 2 – RACCORDEMENT À LA BORNE FONTAINE**

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu qu'au niveau des travaux pour la construction de la conduite d'aqueduc reliant le réseau et le réservoir d'eau potable, que la directive de changement no 2 concernant le raccordement à la borne fontaine soit autorisée, ceci n'occasionnant aucun coût supplémentaire pour la Municipalité de Kiamika compte tenu qu'il s'agit de la décision de l'entrepreneur de modifier le tracé.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 20 h 04. Aucun contribuable ne se manifeste lors de la période de questions.

2015-06-201

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Diane Imonti et unanimement résolu que l'assemblée soit levée. Il est 20 h 05.

\_\_\_\_\_  
Christian Lacroix, maire

\_\_\_\_\_  
Josée Lacasse, sec.-trés./dir. générale

Je, Christian Lacroix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

\_\_\_\_\_  
Christian Lacroix, maire